

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 77-390/PR/CONS/FIN portant modification du tableau de répartition des crédits FIDES – tranches 1976 et antérieures.

n° 77-390/PR/CONS/FIN

Ministère PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	Date de publication 17 octobre 1977
Numéro JO n° 10 du 24/10/1977	Date du numéro 24 octobre 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Le tableau de répartition des crédits FIDES (tranches 1976 et antérieures) joint à l'arrêté n° 77-58/PR/CONS/FIN du 21 juillet 1977 est modifié ainsi qu'il suit :1°.

Chapitre 71-02-

Art. 3

- Défense et restauration des sols à Randah
- au lieu de 20.756.172 FD, lire 13.256.872 FD. 2°.

Chapitre 71-03 – Forages et équipements : 104.214.286F DAjouter AEP Tadjourah
 7.500.000 FDTOTAL du chapitre 111.714.286 FD